

Département : VIENNE  
Commune : SAVIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL

### *COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015.*

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.  
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.  
M. Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUILLET 2015.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. REMPLACEMENT DE LA DÉBROUSSAILLEUSE.
4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES.
5. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL D'EAUX DE VIENNE – SIVEER.
6. APPROBATION DE LA CONVENTION VISION PLUS VERSION 2016 AVEC LA SAEML SORÉGIÉS.
7. CRÉATION DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS.
8. MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSA MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT.
9. QUESTIONS DIVERSES.

➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUILLET 2015 :

Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2015.

➤ DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ✓ Section A n° 1250 – 365 – 1251 « La Chauffière »

➤ REPLACEMENT DE LA DÉBROUSSAILLEUSE :

Monsieur le Maire fait savoir que la débroussailleuse ne fonctionne plus et donne lecture du devis de réparation, établi par BLANCHARD Motoculture, d'un montant 466.23 € TTC et du devis pour le remplacement comprenant 2 propositions : Proposition 1 – STIHL Type : FS460C-E à 972 € TTC et Proposition 2 – STIHL Type : FS410C-E à 780 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de remplacer la débroussailleuse et retient la proposition 1 – STIHL Type : FS460C-E à 972 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant avec BLANCHARD Motoculture.

➤ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de Télécom pour l'année en cours qui s'élève à 1 999 €

➤ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL D'EAUX DE VIENNE – SIVEER :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner parmi nos délégués actuels :

- ✓ Monsieur Roland VAILLIER, délégué titulaire
- ✓ Madame Maryvonne DELAGRANGE, déléguée suppléante
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

➤ APPROBATION DE LA CONVENTION VISION PLUS VERSION 2016 AVEC LA SAEML SORÉGIÉS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle Convention Vision Plus applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Autorise la signature par Monsieur le Maire de la nouvelle Convention Vision Plus.

➤ **CRÉATION DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer trois emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2016.

Monsieur le Maire indique que l'INSEE n'a pas encore communiqué les tarifs de rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création de trois emplois d'agents recenseurs, non-titulaires, à temps non complet, dès la première demi-journée de formation d'agent recenseur effectuée par l'INSEE début janvier 2016 et jusqu'au 20 février 2016 inclus,
- Fixera ultérieurement la rémunération des agents recenseurs,
- Charge le Maire ou son représentant de procéder à la nomination des agents recenseurs,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

➤ **MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT :**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015 - 2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014 - 2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Savigné rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Savigné estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Savigné soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Motion adoptée à la majorité, 11 voix pour, 4 abstentions (MM. Roland VAILLIER, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Jean-Christophe ROY).

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Département accordant une subvention 300 € pour le spectacle « L'arbre aux secrets » présenté par "Ethyène" le 18 octobre et de celui de remerciements du Cycle Amical Civraisien.

Il fait savoir qu'il a été contacté par le Président de l'Association des parents d'Élèves concernant un projet de logo pour l'association. Il montre la proposition au Conseil et lui demande son avis. Le conseil approuve à l'unanimité.

Madame Katia GAUDIN fait savoir que plusieurs réflexions lui ont été faites au sujet du ménage de l'école qui est mal fait.

Monsieur le Maire lui dit qu'il est au courant. Que la société a été prévenue et que la prochaine fois qu'il aura à intervenir ce sera pour résilier le contrat.

Monsieur Jean-Christophe ROY fait savoir que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la ligne de bus 304 est ouverte et dessert CIVRAY – ST SAVIOL Gare via ST PIERRE D'EXIDEUIL. Le point de départ est situé au laboratoire à CIVRAY. L'arrêt suivant est au niveau de la salle des fêtes de ST PIERRE D'EXIDEUIL.

5 navettes par jour sont effectuées entre 6H48 et 18H55, mais ces horaires ne prennent pas en compte les trains en provenance et à destination d'ANGOULÊME. Cela engendre un temps d'attente important et une perte de client.

Afin d'augmenter le potentiel de cette ligne, il serait souhaitable que le point de départ soit situé au centre de CHARROUX et que trois arrêts supplémentaires soient créés et celui de CIVRAY déplacé « Boulevard Carnot ». Le premier arrêt à créer serait situé « Cité du Bois du Gland » à SAVIGNÉ (arrêt déjà existant pour les scolaires), le deuxième arrêt au lycée des Terres Rouges à CIVRAY (des lycéens étant des usagers réguliers du train) et le troisième aux usines à ST PIERRE D'EXIDEUIL, au niveau de la cité. Les horaires devraient être mieux adaptés afin d'être en réelle concordance avec tous les trains.

La création de la ligne 304 a entraîné une modification de la ligne 106 existante qui desservait CIVRAY – POITIERS via GENÇAY. Cette modification a entraîné la disparition de la ligne régulière entre CIVRAY et GENÇAY et la création, pour la remplacer, d'un service de Transport A la Demande. Ce service n'est pas adapté aux attentes des usagers. Afin de se rendre à GENÇAY, l'utilisateur doit prendre le car à CIVRAY à 12H00 et il a un retour le lendemain à 9H19 départ de GENÇAY. Revoir la conception de ce service est nécessaire et une réunion avec tous les intervenants serait fort utile.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 35 minutes.